

Règlement de la Cauda Color

Article 1. Organisateur

La commune de La Queue-en-Brie organise la première édition de la Cauda Color, le **dimanche 24 septembre 2017** en partenariat avec l'ESC Athlétisme.

Deux départs sont proposés :

- Une course chronométrée de 5km : système de puce intégré dans le dossard de chaque coureur.
- Une course colorée de 5km ou 4km : course à pied conviviale (courue ou marchée), à chaque kilomètre les participants reçoivent de la poudre colorée. (*couleur : féculé de maïs séchées et colorées aux colorants alimentaires*).

Article 2. Parcours

L'échauffement et le départ: au stade Robert Barran

Le parcours : dans la forêt du Plessis Saint Antoine et sur les stades communaux

L'arrivée : au stade Robert Barran.

Plan du parcours détaillé sur : www.laqueueenbrie.fr (onglet : temps libre- sports)

Adresse du stade : Stade Robert Barran, rue du chemin vert, 94 510 La Queue-en-Brie.

Accès : à pied / en Bus n° 2 et n°7 / en voiture : parkings les plus proches au Stade ou à la Maison pour Tous (avenue de Bretagne) Attention places limitées.

Article 3. Condition de participation

-Être apte à la pratique de la course à pied en compétition (attester par un certificat médical).

-Avoir l'âge minimum pour la course chronométrée : 14 ans révolus.

-Être possesseur d'un dossard numéroté pour participer à la course. *Les contrevenants s'exposeront à être expulsés par les organisateurs assurant la sécurité des participants à la course.*

-Possibilité de participer à la course colorée avec une poussette sur autorisation de l'organisateur.

-Les 2 roues et les véhicules motorisés sont interdits sauf ceux de l'organisation.

-Les animaux sont interdits sur le parcours et dans l'enceinte du stade.

Article 4. Modalités d'inscription

1. Le dossier d'inscription

En mairie : au guichet unique

Par mail : sport@laqueueenbrie.fr

Sur internet : www.laqueueenbrie.fr (onglet : temps libre- sports) jusqu'au **vendredi 22 septembre 2017, 9h00**.

(Attention si inscription par internet 1,50€ de frais est demandé par la plateforme dématérialisée.)

2. **Fournir un certificat médical** (datant de moins de 3 mois à la date de l'évènement) ou une copie de la licence FFA (saison 2017-2018) avec la mention « athlétisme en compétition ». *Acceptation des licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP, FFTRI (saison 2017-2018), avec la mention « athlétisme en compétition ». Les autres licences ne sont pas acceptées.*

3. **Tarifs** : Course chronométrée : adultes 8€ (extérieurs : adultes 10€)
Course colorée : adultes 5€, enfants de 6 à 17 ans 3€ (extérieurs : adultes 6€, enfants 4€).
Gratuit pour les enfants entre 0 et 5 ans (sans kit coureur), et 3€ avec le kit du coureur.

4. Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

5. *Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra entièrement être lisible lors de la course. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.*

Article 5. Retrait des dossards et du Kit du coureur

Le retrait des dossards se fera dans le hall de la Mairie aux jours et horaires suivants :

-du lundi 18 au jeudi 21 septembre de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00,

-du vendredi 22 septembre de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

L'inscription à la course chronométrée comprend : un dossard, un tee-shirt estampillé et une puce collée.

L'inscription à la course colorée comprend le **Kit du coureur**: un dossard, un tee-shirt estampillé, une paire de lunettes de soleil.

Article 6. Programme de la journée

- Echauffement : 09h10
- Départ n°1** : 09h30 course chronométrée de 5km
- Echauffement : 10h40
- Départ n°2** : 11h00 course colorée 4 ou 5 km
- Arrivée en musique suivie d'un jet de poudre final.

Article 7. Récompenses

Course chronométrée : Podium nominatif pour les 3 premières places masculines et féminines de chaque catégorie d'âge.

Masters	VE	1977 et avant
Seniors	SE	1978 à 1994
Espoirs	ES	1995 à 1997
Juniors	JU	1998 et 1999
Cadets	CA	2000 et 2001
Minimes	MI	2002 et 2003

Article 8. Les plus pour les sportifs

Hygiène :

Vestiaires, sanitaires et douches du stade Robert Barran seront accessibles aux participants.

Consigne :

Une consigne gratuite et surveillée sera mise à disposition des participants. Les sacs devront être fermés et identifiés par une étiquette identique au numéro de dossard (fournie par l'organisation). Le retrait ne pourra être effectué qu'avec présentation du dossard.

Collation :

Une collation sera offerte aux participants à la fin de la course.

Restauration :

Une buvette organisée par l'ESC sera ouverte de 08h00 à 14h30.

Village des coureurs :

- 1) Stand des partenaires
- 2) Stand photographe : des photographies seront prises sur le parcours et sur la ligne d'arrivée.

Article 9. Devenir bénévole.

Se rapprocher de l'ESC au : athle-esc@gmail.com. La semaine précédente la manifestation, l'ESC et le service des sports vous contactera et vous indiquera : vos horaires et votre rôle sur la manifestation.

Article 10. Sécurité et assistance médicale

Tout au long de la course, des signaleurs et des commissaires de course assureront la sécurité des participants ainsi que le balisage du parcours. L'assistance sanitaire sera assurée par la Croix Rouge.

Article 11. Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit de pouvoir utiliser les images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support, sur la commune et le territoire du GPSEA, pour une durée illimitée.

Article 12. CNIL

Les informations personnelles des participants seront consignées dans un fichier, ceux-ci ont un droit d'accès et de rectification des données détenues par le service des sports.

Les résultats des courses pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve : les participants souhaitant s'opposer à la publication de leur résultat, doivent expressément en informer le service des sports (à noter sur le bulletin d'inscription).

Article 13. Assurance

La mairie a souscrit une assurance pour couvrir la manifestation sportive : SMACL, référence : 020686/K. Toutefois, il est dans l'intérêt des participants de contracter un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Article 14. Cas de force majeure

En cas de force majeure et dans l'éventualité où la manifestation sportive viendrait à être annulée un remboursement des frais d'inscription pourra être effectué.

Article 15. Acceptation du règlement

Le participant approuve le présent règlement.

Le participant,

Date :

Nom, Prénom :

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé » :